



Légende

 Droit de Préemption Simple

 Droit de Préemption Renforcé

Département des Yvelines (78)



PLAN LOCAL D'URBANISME



**PIECE N°6.6.2 : PLAN DE DROIT DE
PREEMPTION URBAIN – PARTIE NORD**
12 000^{EME}

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :
21 FEVRIER 2019